

République Démocratique du Congo
PROVINCE ORIENTALE



PAIX – JUSTICE – TRAVAIL

DOCUMENT DE STRATEGIE DE LA
CROISSANCE ET DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

(DRAFT 04)

« *Juin 2006* »

République Démocratique du Congo	1
« <i>Juin 2006</i> »	2
A. Résumé Exécutif	3
Introduction	4
Chapitre I Contexte et processus de l'élaboration du DSRP	6
1.1. Contexte politique et institutionnel	6
1.2 Contexte économique	7
1.3 Volonté politique du Gouvernement et de l'exécutif provincial	8
1.4 Mise en place du Comité Provincial de lutte contre la Pauvreté	8
1.5. Elaboration de la monographie provinciale	8
1.6. Consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base	8
1.7. Rédaction et validation du DSRP Provincial	9
Chap II : Diagnostic provincial de la pauvreté et efforts de lutte contre la	10
2.1. Profil de pauvreté	10
CHAPITRE III : Stratégies de Réduction de la Pauvreté.	15

3.1 PILIERS DE LA STRATEGIE PROVINCIALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	16
<i>Pilier 1 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et réduire la vulnérabilité</i> ...	16
<i>Pilier II : Relance de l'activité économique</i>	19
<i>Pilier III : Combattre le VIH-SIDA</i>	23
<i>Pilier IV : Appuyer la dynamique communautaire</i>	24
4.1. Renforcement des moyens d'action des communautés de base	24
CHAP IV : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU DSRP ET CONDITIONS DE REUSSITE	27
4.1 Principes de base	27
4.2. Mise en œuvre	27
4.3. Suivi et évaluation	27
4.3.1. <i>Suivi du DSRP provincial</i>	27
4.3.2. <i>Evaluation du DSRP provincial</i>	28
4.4. Mécanismes de mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation	28
4.4.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation	28
4.4.3. <i>Partenariat dans la mise en oeuvre</i>	28
4.4.3.1. Partenariat avec la société civile	28
CONTRAINTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP PROVINCIAL	29

A. Résumé Exécutif

Introduction

La République Démocratique du Congo malgré son étendue (2.345.000 km²), sa population estimée à 55.000.000 et ses énormes potentialités tant agricoles que minières, demeure depuis plus de deux décennies dans une situation économique caractérisée par des profonds déséquilibres macro-économiques et sociales qui paralysent la plupart des secteurs productifs.

La dégradation de l'économie est largement perceptible à travers plusieurs indicateurs notamment le revenu par tête d'habitant, l'indice de développement humain, le taux de scolarisation,.....qui sont enregistrés parmi les plus faibles et qui placent le pays parmi les plus misérables de l'Afrique au Sud du Sahara.

Près de 80% de la population survivent à la limite de la dignité humaine, avec près de 0,30\$US par personne et par jour (2003). Seulement 45% de la population a accès à l'eau potable, la couverture médicale est de un médecin pour 1700 habitants, alors que l'espérance de vie est relativement courte (45,2 ans). Les taux de mortalité infantile et maternelle sont très élevés (126 pour 1.000 et 1289 pour 100.000 naissances vivantes). La prévalence du VIH/SIDA est estimée à près de 5%. Ainsi le chômage et le sous-emploi sont-ils devenus endémiques.

Et pour la grande masse des congolais, ces maux ont été aggravés par la détérioration des infrastructures sociales de base et la mauvaise gestion constatée à tous les niveaux de l'administration. Un faible pourcentage des dépenses publiques est affecté au secteur social (santé, éducation). Le déclin économique a aussi été accentué par des crises politiques et des conflits armés.

En réponse à cet état de précarité généralisée, le Gouvernement de Transition s'est résolument engagé à lutter contre la pauvreté à travers les facilités accordées dans le cadre de l'Initiative conjointe, lancées en 1999 par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, qui place la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de développement.

Ainsi donc, l'initiative de réduction de la dette en faveur des pays pauvres très endettés a été accompagnée par l'obligation d'élaboration puis de mettre en œuvre

des stratégies de lutte contre la pauvreté formulées dans un document cadre, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;

D'une manière générale, le DSRP qui est un ensemble d'objectifs et de programmes d'actions pour atteindre ces objectifs, a un contenu riche qui comprend notamment un état des lieux, une description du processus participatif, les objectifs et les axes stratégiques de réduction de la pauvreté, une évaluation des coûts et l'allocation des ressources ainsi que les dispositions de suivi évaluation.

Le Document final, en préparation depuis décembre 2003, sera achevé et présenté en août 2005. Son élaboration a pour point de départ une série d'études spécifiques notamment les consultations participatives auprès des communautés de base, l'enquête sur les conditions de vie des ménages sur l'ensemble du territoire national.

La rédaction de ce document sera articulée autour des points ci-après :

- Contexte de l'élaboration du DSRP,
- Processus de l'élaboration du DSRP provincial,
- Diagnostic provincial de pauvreté et effort de lutte contre la pauvreté,
- Stratégies de réduction de la pauvreté,
- Mécanisme de mise en œuvre du DSRP et condition de réussite.

Chapitre I Contexte et processus de l'élaboration du DSRP

1.1. Contexte politique et institutionnel

Dans le cadre de l'exécution de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté préconisée dans le DSRP-I, le pays a mis en œuvre plusieurs programmes notamment le PEG et le PMURR. A ces programmes de stabilisation économiques et de réhabilitation des infrastructures, d'autres programmes importants ont été mis en œuvre dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance, de la sécurisation progressive du pays par la démobilisation et la réinsertion économique des groupes armés. Cette mise en œuvre a permis au pays de consolider la coopération bi et multilatérale et de bénéficier de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. En outre, le pays a pu atteindre le point de décision de l'initiative PPTE renforcée avec tous les allègements et les nouvelles ressources affectées aux secteurs sociaux prioritaires et au renforcement de la dynamique communautaire.

En dépit de quelques signaux négatifs provenant des régions de conflits, le Gouvernement s'efforce de consolider la paix et la bonne gouvernance et d'assurer une plus grande coordination des actions politiques, économique et sociales. La persistance des conflits, la lassitude des populations et les pressions internationales exercées sur la classe politique ont amené les acteurs politiques à signer une série d'Accords (Accords de Lusaka, Dialogue Inter Congolais (DIC)) dont le point culminant est l' Accord de Pretoria (Accord global et inclusif). Ce dernier a permis la mise en place en juin 2003 d'un Gouvernement d'union nationale et d'un Parlement bicaméral incluant toutes les composantes et entités (anciennes forces belligérantes).

Pour un meilleur encadrement de la transition politique, il a été mis en place des structures d'appui à la démocratie (Haute Autorité des Médias, Commission Electorale Indépendante, Commission Vérité et Réconciliation, Commission d'Ethique et de lutte contre la corruption) et le Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT).

La transition politique de 24 mois avec possibilité de 6 mois renouvelable une fois, négociée au terme de l'Accord global et inclusif, a pour objectifs : (i) la réunification du pays et de

l'administration, (ii) l'intégration de l'armée , (iii) l'unification de la police et des services de sécurité et ((iv) la tenue des élections libres, transparentes et démocratiques.

Partant de ces accords signés par la classe politique, tous les acteurs sur la scène politique et de la société civile au niveau de la province, sont décidés de taire leurs dissonances afin de donner priorité aux questions de développement. Cette prise de conscience collective anticipe sur les risques politiques et crée les conditions minimales nécessaires pour définir des stratégies de la relance économique de la province

1.2 Contexte économique

Au plan national, la gestion macroéconomique a été améliorée et des efforts ont été consentis dans la conduite d'une politique monétaire prudente couplée à une politique budgétaire restrictive, la mise en œuvre des réformes économiques et une gestion rationnelle de la dette publique intérieure et extérieure. Des progrès ont ainsi été réalisés dans le sens d'une plus grande stabilisation de l'économie permettant à la RDC de réaliser des taux de croissance positifs estimés à 3 % à fin 2002, 5,6 % en 2003 et 6,7 en 2004.

Les réformes structurelles entreprises dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement ont également permis au secteur privé de reprendre progressivement les investissements dans les secteurs agricoles, la construction, l'exploitation des ressources naturelles, les services, etc. La gestion des Finances Publiques a été améliorée par le respect de la loi budgétaire, l'instauration de la chaîne de la dépense publique et du guichet unique, la gestion équilibrée du budget de l'Etat sur base caisse, une meilleure allocation des ressources et une amélioration progressive de la qualité de la dépense publique.

Des réformes économiques complémentaires ont également été mises en œuvre pour améliorer la transparence et la gouvernance économique. Il s'est agi principalement de la promulgation de la Loi sur l'indépendance de la Banque Centrale, de l'adoption d'une stratégie de lutte contre la corruption et de la réforme de la Fonction Publique. D'autres réformes ont eu pour objectif l'assainissement de l'environnement des affaires et l'amélioration de la compétitivité du secteur privé. C'est ainsi qu'ont été promulgués la Loi contre la corruption, les nouveaux Code minier, Code des investissements, Code forestier et Code du travail. Il en est de même de la réforme du système financier national, de la mise sur pied de la Commission de la Réforme des marchés publics, de la réforme des cadastres forestier et minier, du renforcement du système judiciaire, de la liquidation de la dette intérieure et de la création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).

Les efforts consentis au niveau de la province sur ce plan n'ont pas pu, malheureusement, améliorer les conditions et le cadre de vie des populations locales. En effet, les résultats des différents programmes et des réformes amorcés n'ont pas permis de progresser à cause des pesanteurs d'ordre à la fois structurelles que conjoncturelles propres à cette province. En effet, pendant que toutes les infrastructures héritées de la colonisation

continuent à se dégrader, le pouvoir d'achat se détériorer, le chômage gagner la ville, l'agriculture longtemps dominée par les pratiques traditionnelles retourner au stade de l'économie de subsistance, les institutions politiques et administratives font continuellement l'objet d'âpres contestations et perdent de leur efficacité. La lutte pour le leadership politique est à l'origine de cette dispersion d'efforts qui paralyse toute action concertée.

Dès lors pour résister à ce processus d'autodestruction, la population a développé des stratégies de survie, et ce, dans tous les secteurs de la vie sociale. A côté de ces initiatives individuelles, plusieurs organisations de développement ont vu le jour dans les activités de résistance à la crise. Ils constituent des atouts importants pour la mise en œuvre des stratégies du DSRP.

1.3 Volonté politique du Gouvernement et de l'exécutif provincial

La volonté politique du Gouvernement de lutter contre la pauvreté. Cette volonté a été clairement exprimée le 17 octobre 2001 dans le discours du gouvernement, prononcé par le Ministre du Plan lors de la semaine internationale de lutte contre la pauvreté et a défini la composition des institutions chargées de l'élaboration du Document. En août 2001, le Ministre du Plan a créé un Comité Technique de Stratégie de Réduction de la Pauvreté dont les membres sont issus de tous les trois partenaires du Développement, à savoir l'Etat, la Société Civile et le Secteur Privé. Le processus de l'élaboration du DSRP a été officiellement lancé par le Vice-président de la République en charge de l'Economie et des Finances, le 08 décembre 2003 ; en présence des partenaires extérieurs et locaux de développement.

1.4 Mise en place du Comité Provincial de lutte contre la Pauvreté

Après la volonté politique du gouvernement de s'engager dans la lutte contre la pauvreté, l'autorité provinciale s'est impliquée aussi dans ce processus par l'installation du comité technique provincial en janvier 2004 en vue de rendre participatif le processus de réduction de la pauvreté dans la province kasai Orientale.

1.5. Elaboration de la monographie provinciale

Il existe une monographie actualisée de la Province kasai Orientale qui a été élaborée dans l'optique de la description de la situation susceptible de faire ressortir les éléments saillants relatifs à la pauvreté et au développement de cette Province. Il convient de noter que cette monographie n'est pas à confondre avec une analyse de la pauvreté qui a été faite dans un autre document après les résultats des consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base à travers lesquelles différentes parties prenantes de la province Orientale ont été touchées.

1.6. Consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base

Pour l'élaboration du DSRP final, des consultations participatives sur la pauvreté ont été organisées auprès des communautés de base à travers le pays en général et en particulier dans la province Orientale. La méthodologie utilisée pour faire ces consultations se résume à travers la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP), laquelle a été choisie au cours d'un Atelier international convoqué à cet effet comme démarche pour l'analyse participative de la pauvreté (APP) auprès des communautés. Cette démarche a impliquée l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile et les partenaires du développement. Cet atelier a été précédé par l'engagement du Gouvernement d'impliquer les acteurs dans leur diversité dans l'identification des activités à mener pour produire le DSRP National et les différents DSRP Provinciaux. Il a été pris aussi l'engagement de valider des termes de référence des modules proposés afin d'assurer l'internationalisation et l'appropriation du DSRP National dès la phase de conception et les DSRP Provinciaux dans la suite du processus. Pour la première fois, la libre circulation des personnes dans les provinces jadis occupés dont une partie de la province Kasai Oriental, vers la capitale a été une réalité permettant ainsi aux délégués de toutes les provinces de prendre une part active à cette réunion.

1.7. Rédaction et validation du DSRP Provincial

L'Unité de Pilotage du Processus DSRP en RDC (UPPE- SRP) accompagne les Comités Provinciaux (CP- SRP) dans le processus d'élaboration de leurs Documents Provinciaux des Stratégies de Réduction de la Pauvreté en se basant sur les données des monographies provinciales, les résultats des rapports provinciaux des consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base, les résultats de l'enquête sur la perception de la pauvreté et les données de l'enquête sur les conditions des ménages, l'emploi et le secteur informel (Enquêtes 1-2-3). La rédaction du DSRP provincial est réalisée dans un premier temps par les Experts du CT- SRP basés à Kinshasa et les membres du CP- SRP installés en province qui travaillent de manière concertée. Dans une seconde phase, il sera organisé, au niveau provincial, un atelier de validation du document.

Chap II : Diagnostic provincial de la pauvreté et efforts de lutte contre la Pauvreté

2.1. Profil de pauvreté

Pauvreté monétaire .La province Kasai Oriental est dotée d'énormes richesses minières mais elle apparaît aujourd'hui comme la province la plus pauvre du pays. En effet, pour l'ensemble de la province, l'incidence de la pauvreté (59,25%) est parmi les plus élevées du pays si on la compare à celle des autres provinces. Il en est également ainsi de la profondeur (25,44%) et de la sévérité de la pauvreté (0,14).Le niveau d'inégalité est aussi considérable (Gini 0. 43) .Le PIB par tête est faible. Plus de la moitié des adultes est analphabète et en conséquence l'espérance de vie à la naissance est assez faible. Le taux de natalité bien qu'élevé, est confronté à un taux de mortalité très élevé par le fait des conflits armés qu'a connue la province. La population, dont 76,7% vit en milieu rural, croît potentiellement. Par ailleurs, c'est une population relativement jeune, dans la mesure où plus de la moitié est âgée de moins de 25 ans.

Pauvreté alimentaire .Le niveau de la situation nutritionnelle s'explique par : i) La faible supplémentation en vitamine A de routine ; ii) Le Faible suivi de la croissance des enfants dans les centres de Santé ; iii) L'absence des nutritionnistes dans tous les Centres de récupération nutritionnelle ; iv) L'insuffisance des médicaments essentiels dans les Centres de nutrition ; v) la prise en charge financière des coûts de soins aux enfants malnutris sévères transférés à l'hôpital Général de Référence.La province du Kasai Oriental réalise un taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans de 30%La proportion de la population bénéficiant d'un nombre de repas par jour suffisant est estimé à 12%(dont 7% en milieu urbain et 15% en milieu rural).La disponibilité de réserves alimentaires pour la province est estimée à 64%(dont 55% en milieu urbain et 70% en milieu rural).

Pauvreté chronique .La pauvreté chronique ou structurelle décrit la situation d'un ménage ou d'un individu qui, une fois tombé dans la pauvreté, tend à y demeurer pour une longue période de temps. L'observation suggère que depuis plus de trente ans, les ménages congolais vivent, d'une génération à l'autre, dans une situation de pauvreté chronique. Les villages et

certains quartiers urbains ressemblent à des camps de réfugiés : habitations précaires, absence d'eau potable et d'éclairage, accès difficile aux soins de santé de qualité, quantité et qualité de l'alimentation insuffisantes et irrégulières, habillement inadéquat, exclusion et marginalisation, chômage chronique et déprivation quasi-généralisée. Aussi, la pauvreté structurelle conduit-elle à l'exode vers les villes des jeunes, où ils se livrent à la criminalité. L'exclusion et la marginalisation dont ils sont victimes mènent certains d'entre eux à devenir des sans domicile fixes, prêts à se faire recruter dans les gangs rivaux ou à se faire enrôler dans les milices des seigneurs de guerre. Les populations victimes de la pauvreté chronique ne peuvent s'en sortir au moyen de la stratégie macroéconomique classique. Les ménages n'ayant qu'un niveau très limité de pouvoir d'achat et de transactions monétaires. L'amélioration des conditions de tels ménages passe par la reconstruction d'un minimum d'actifs réels dont dépend la survie quotidienne.

Indices de pauvreté d'actifs .MICS2 (2001) a retenu douze actifs de vie pour classer les ménages pauvres et non-pauvres. Sous l'hypothèse d'une ligne de pauvreté située à la moitié de ces actifs, l'incidence de la pauvreté » chronique se situe au niveau de 96 % pour l'ensemble de la province dont 86 % dans le milieu urbain contre 98 % dans le milieu rural. L'ampleur de la pauvreté se situe à 29 % dans l'ensemble de la province dont 14 % dans le milieu urbain contre 33 % dans le milieu rural. La sévérité de la pauvreté se situe à 0,15 dans l'ensemble de la province dont 0,07 dans le milieu urbain contre 0,17 dans le milieu rural. Comme les autres type de pauvreté chronique, il existe des écarts profonds entre les milieux de résidence. Le monde rural est très pauvre que le monde urbain.

Pauvreté humaine

La pauvreté de revenu mesure l'insuffisance ou le déficit de moyens nécessaires pour mener une vie acceptable. Elle ne couvre pas le déficit de la vie elle-même dont la qualité et la longévité est tributaire des capacités humaines. L'enquête sur les perceptions de la pauvreté montre que la première priorité, pour les personnes interviewées au Equateur, est l'éducation et la santé vient en deuxième position. Ainsi, l'éducation et la santé constituent les capacités essentielles à un bon standard de vie. Aussi, les Objectifs de Développement du Millénaire considèrent-ils que le niveau d'éducation et de la santé soutenu par un environnement sain

constitue les éléments nécessaires à une vie agréable, saine et longue. Le déficit dans l'un ou l'autre de leurs attributs constitue un signe de pauvreté plus grave que la pauvreté de revenu. *Les capacités humaines couvrent le déficit de la vie elle-même (constaté lors de la mesure de la pauvreté monétaire) dont la qualité et la longévité est tributaire des capacités humaines. En ce sens, l'éducation et la santé constituent les capacités essentielles à un bon standard de vie. Aussi, les OMD considèrent que le niveau d'éducation, de santé et un bon environnement constitue les ingrédients nécessaires à une vie agréable, informée et longue. Le déficit dans l'un ou l'autre de leurs attributs constitue un signe de pauvreté plus grave que la pauvreté de revenu.*

Education .Seulement 67% de garçons entre 6 et 11 ans sont scolarisés dans la province du Kasai Oriental, contre 62 % pour les filles. Par rapport aux objectifs du Millénaire pour le Développement, la scolarisation est loin d'atteindre le niveau requis. Le retard de scolarisation enregistre de plus en plus une tendance à la hausse. Cette tendance confirme le caractère tardif des entrées à l'école primaire en RDC, lequel a un impact sur le retard des élèves et étudiants dans les établissements scolaires du pays. Le taux d'analphabétisation est estimé à 25% (dont 13% pour les hommes et 37% pour les femmes). Toutefois, il sied de relever que le progrès réalisé par les femmes dans ce domaine est significatif mais il n'a pu affecter de manière notable la tendance générale à l'aggravation de l'analphabétisme. Tant que les tendances à la baisse de la scolarisation et celle à la hausse de la déscolarisation se poursuivent, et que l'analphabétisme augmente, le pays en général et la province du Kasai Oriental en particulier éprouveront d'énormes difficultés pour atteindre l'objectif n° 2 (Education Pour Tous) d'ici 2015. A moins qu'un effort particulièrement intense ne soit également déployé dans ce secteur, l'égalité des chances entre les garçons et les filles sera également compromise.

Santé .La santé de mères et des enfants dans la province du Kasai Oriental s'est détériorée considérablement comme l'attestent les informations disponibles. En effet, la mortalité maternelle s'accroît surtout dans le milieu rural. Le niveau de décès est beaucoup plus élevé dans les Zones d'exploitation minière où ce taux serait de plus 2.600 décès pour 100.000 naissances vivantes. Au niveau de la santé de la reproduction, la situation semble s'améliorer car selon les données issues de la base des données de l'enquête MICS2, 67% des accouchements sont assistés par un personnel de santé qualifié. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans s'élève à 210 pour mille pour l'ensemble de la province. Le taux de mortalité infantile s'élève quant à lui à 125 pour mille dans l'ensemble de la province. La mortalité infantile et infanto-juvénile constitue un problème de santé publique dans la province du Kasai Oriental. Elle est surtout due aux décès périnataux, aux infections respiratoires aiguës, au paludisme, à la rougeole, aux maladies diarrhéiques, au VIH. Dans la plupart des cas, la malnutrition y est associée.-

Environnement et cadre de vie .La pression exercée par les populations du Kasai oriental sur l'environnement afin de satisfaire leurs besoins alimentaires et l'exploitation des sites miniers est de plus en plus croissante et dévastatrice sur les écosystèmes naturels. La situation est préoccupante dans des zones d'exploitations minières où le déferlement de masses à la recherche des pierres précieuses a provoqué des dégâts importants sur l'environnement : déforestation massive , destruction de la faune et de la flore.Dans le cadre de nouvelles initiatives visant une gestion durable des ressources forestières et environnementale, la RDC a pris un train de mesures en vue de la relance de ce secteur en encourageant notamment le rétablissement d'un cadre institutionnel et légal de gestion durable de ses ressources forestières. C'est dans ce cadre qu'un nouveau code forestier, mieux adapté au contexte actuel de gestion durable des ressources a été promulgué en 2002.Les villes de la province du Kasai Oriental subissent un processus de destruction continue. A la destruction du milieu urbain s'ajoute la destruction de l'environnement général, illustrée par les problèmes de transport urbain, la mauvaise gestion des déchets solides et liquides ainsi que les différentes formes de pollution.En l'absence d'une politique provinciale en matière de production de logement , il s'observe une extension continue des bidonvilles autour des grands centres urbains et sur des sites à risques (terres érables, collinaires , terres sensibles à l'éboulement, terres inondables) où se concentre une population dense et vulnérable. Le milieu rural, qualifié d'arrière pays, et où se concentre la majeure partie de la population est laissé à l'abandon. Il n'a connu aucun aménagement depuis la fin de la colonisation et est l'objet de spéculation de tout genre, source principale de rivalités et de conflits qui déchirent les communautés autochtones de base.

Genre et groupes vulnérables .Le concept genre entendu comme élimination des inégalités entre homme et femme dans la vie sociale, l'accès aux ressources matérielles et à la prise de décision est encore nouveau partout en République Démocratique du Congo.C'est vers la fin des années 90, que le concept genre est entré dans le langage courant. Avec l'appui du Conseil National des O.N.G. de la R.D.C., le Comité National Femme et Développement « CONAFED » a réalisé une analyse du concept genre au Kasai Oriental et dégage superficiellement le déficit d'équilibre entre l'homme et la femme dans différentes parties de la Ville de Mbuji Mayi prise comme échantillon. Au début de l'année 2002, une enquête Genre a été de nouveau initiée au Kasai Oriental par le CONAFED pour permettre aux mouvements associatifs de disponibiliser les statistiques, en vue de fixer les indicateurs objectivement vérifiables pour bâtir une conscience de genre qui est l'élément manquant dans la plupart des projets de développement de la R.D.C. et plus particulièrement au Kasai Oriental. Malgré les apports de cette enquête, il convient de remarquer que le concept genre restait toujours confus. Les enquêteurs n'établissaient pas une différence nette entre la promotion de la femme et le genre. Un plan minimum de trois ans (2004-2006) visant à élargir les connaissances des animateurs de la Société Civile du Kasai Oriental a été élaboré par les services étatiques et le CRONGD/KASAI ORIENTAL pour saisir le contour exact de l'approche genre, l'intérioriser davantage et l'intégrer par la suite dans leurs activités. Ce plan touchera 500 animateurs au terme de trois ans. Les activités de production manquent à cause de l'absence de moyens de production et d'équipement. Elles ne connaissent pas de réseaux d'octroi de micro-crédit. Comme nous l'avons signalé dans l'analyse générale de la situation de la femme, au Kasai, la femme n'est pas propriétaire de terre. Elle n'hérite pas des biens de production, de part les dispositions coutumières : aux champs, elle n'accède pas, même lors de décès de son mari. Au cas où elle en a, le produit doit être déclaré aux membres de la famille de son mari (au cas où elle est mariée/ou encore aux éléments masculins si elle est célibataire vivant dans sa parenté biologique.La femme est sous informée sur son accessibilité aux ressources de production de biens. Les différents services et institutions qui octroient des

micro-crédits ou donnent des appuis en matériels de production sont inconnus de la femme. Elle n'y accède que timidement ou par le canal des hommes qui gèrent des O.N.G. de production de biens. Comme on l'a déjà dit ci – haut, elles ne sont pas informées sur le système de micro-crédit. Elles ne sont même pas à mesure de déterminer leur revenu mensuel, elles vivent au jour le jour. La tendance générale est à la confiscation par les hommes des ressources et moyens de production. Jusqu'à ce jour aucune femme ne gère une exploitation minière. Toutes les mines de diamant dans les villages sont confiées à la gestion masculine par les coutumes. A la base c'est l'homme, mais à la production c'est la femme qui travaille beaucoup. Elle est dans l'obligation de rendre compte des résultats obtenus aux marchés, aux champs, dans les mines ou dans les travaux réalisés en dehors du toit conjugal. Le salaire doit être connu de son mari ou de ses propres frères. Actuellement les activités de subsistance familiale sont exercées à 70% par les femmes dans les grands et petits marchés. La jeune fille seule s'occupe des travaux ménagers alors que le jeune garçon joue ou se repose en attendant que sa sœur et sa mère viennent les servir comme on le fait pour le père. Le chef de ménage producteur est la femme alors que le chef de ménage apparent consommateur est l'homme. C'est la source de conflits que beaucoup de pasteurs tranchent à l'église où les femmes sont privées même de liberté de prêcher la parole. Elles ne peuvent pas se plaindre en justice. Aucune attaque en justice n'est recevable contre un mari déserteur du toit conjugal. Comme nous l'avons souligné, la représentativité de la femme à des postes de responsabilité est nulle et insignifiante, il en est de même de sa participation à la prise de décision. Elle n'est pas consultée voire même pour des problèmes qui concernent l'amélioration de son bien être. Elle est là pour subir ou exécuter les décisions des autres. Le bien être de la femme est précaire. Elle est le principal pourvoyeur et la personne ressource en cas d'urgence. La grande majorité supporte elle-même la charge de leurs enfants et ne recourent aux membres de groupes de prière ou association qu'en cas d'urgence ou font la mendicité. La taille du ménage exprime l'importance des charges qu'elles n'arrivent pas à supporter. Au niveau des charges locatives, celles qui sont locataires éprouvent d'énormes difficultés à s'acquitter mensuellement des frais de loyer en plus des frais de consommation d'eau. En cas de perte de logement, elles se font héberger sinon leurs enfants sont jetés dans la rue. Concernant le problème de scolarité, la majorité leurs enfants ne fréquente pas. Ceux qui fréquentent sont obligés d'interrompre de temps en temps en attendant que soient réunis les moyens pour assurer les frais scolaires.

CHAPITRE III : Stratégies de Réduction de la Pauvreté.

La présente stratégie de réduction de la pauvreté au niveau de la province du Kasai Oriental s'inscrit dans la double logique de la politique de décentralisation territoriale prônée par la nouvelle constitution issue du referendum populaire et de la vision 11/25.

Les conclusions des consultations participatives ont fait ressortir, au-delà des actions incontournables de réconciliation nationale, de paix et sécurité, ainsi que la restauration d'un Etat de droit réservées à la compétence de l'autorité centrale, la nécessité de réunir les conditions pour la promotion du développement des entités décentralisées. Elles ont également indiqué l'utilité d'accompagner ces actions destinées à s'attaquer aux facteurs de pauvreté au niveau provincial comme préalable pour la meilleure réussite de la stratégie nationale de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

A terme, il sera question de bâtir le devenir des provinces de la RDC sur les valeurs cardinales et les orientations fondamentales ci-après :

- Une République Démocratique du Congo en paix avec elle-même dans un Etat de droit retrouvé ;
- Un contexte sous régional pacifié et favorable à l'intégration économique ;
- Une pauvreté en voie d'éradication ;
- Une unité nationale et une intégrité territoriale consolidées ;
- Une population ayant accès aux services sociaux essentiels de base : éducation, santé, hygiène et assainissement et eau potable ;
- Une jeunesse bénéficiant d'un haut niveau d'éducation de qualité et de l'emploi ;
- Un secteur agricole dynamique, diversifié et moderne ;
- Une économie industrialisée, compétitive et pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges régionales et mondiales ;
- Une croissance démographique maîtrisée ;

- Des institutions fondées sur une gestion transparente et décentralisée des pouvoirs et des ressources.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie provinciale qui repose sur trois grands piliers comportant chacun des orientations claires et un plan d'action que la province ajustera périodiquement, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en oeuvre. Il s'agit de :

Pilier 1 : Améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité;

Pilier 2 : Promouvoir la relance l'activité économique

Pilier 3 : Combattre le VIH/Sida ;

Pilier 4 : Promouvoir la dynamique communautaire.

Le choix de ces piliers se justifie par le fait que les domaines de la promotion de la bonne gouvernance, de la consolidation de la stabilité macroéconomique et de la croissance sont laissés à la compétence de l'autorité nationale.

3.1 PILIERS DE LA STRATEGIE PROVINCIALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Pilier 1 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et réduire la vulnérabilité

Après trente ans des conflits et de mauvaise gouvernance politique, la situation sociale de la province du sud kivu est à l'image de la situation économique du pays. En effet, le système de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable et à un environnement sain couplé à l'inexistence des infrastructures de transport et du système de la protection sociale commande des actions énergiques urgentes et équilibrées. La réhabilitation des infrastructures de base et le rétablissement d'un service de qualité à une population de plus en plus nombreuse appellent la mise en place d'une politique décentralisée et agressive du secteur en partenariat avec les organisations communautaires, les ONG, les églises et la société civile, déjà fortement engagée dans ce secteur.

L'objectif du Gouvernement dans ce domaine est de rétablir d'ici à l'an 2015, les performances réalisées avant la crise et les surpasser. Des actions volontaristes devront être menées notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, la protection sociale, de l'eau et l'assainissement.

Secteur Santé et Nutrition

Objectif : améliorer l'accès des populations aux soins de santé primaire, réhabiliter les infrastructures sanitaires et renforcer les capacités du personnel des santé.

Pour atteindre ces objectifs, les actions préconisées dans ce domaine sont les suivantes : i) rapprochement des centres de santé des zones d'habitations ; ii) amélioration de la qualité des soins de santé ; iii) réhabilitation des infrastructures sanitaires ; iv) renforcement des capacités du personnel de santé ; v) contrôle de la circulation et consommation des produits pharmaceutiques .

Secteur Education

Objectifs : Promouvoir l'éducation préscolaire et l'éveil de la petite enfance : Améliorer la qualité de l'éducation de base : Réduire taux d'abandon scolaire, d'ici 2015 ; Garantir l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base formelle : Promouvoir l'enseignement professionnel : Pourvoir la province en ouvriers qualifiés en maçonnerie, menuiserie, Plomberie, cordonnerie, jardinerie et moniteur agricole :

Actions à mener dans l'éducation préscolaire et l'éveil de la petite enfance : i) Renforcement de la capacité d'accueil des espaces d'éveil de la petite enfance (écoles maternelles et espaces communautaires d'éveil) au de la province et villages ; ii) Création des centres de formation des éducateurs et encadreurs des espaces d'éveil de la petite enfance ; iii) Renforcement du partenariat avec le secteur privé et organisations non Gouvernementales oeuvrant dans la province ; iv) Introduction d'un module spécial de formation des formateurs des encadreurs de l'enseignement maternel au sein des Instituts Supérieurs Pédagogiques.

Actions concernant la qualité de l'éducation de base : i) La formation des éducateurs et des encadreurs et l'équipement en matériel didactique, des centres de formation et des espaces d'éveil ; ii) Le renforcement des encadreurs, des éducateurs et des inspecteurs par l'organisation des ateliers de courte durée ; iii) L'identification et mise en valeur des pratiques culturelles favorables à l'éveil de la petite enfance ; iv) L'adaptation du programme et du calendrier scolaire à la province

Actions concernant la réduction du taux d'abandon scolaire, d'ici 2015 : i) L'adaptation du calendrier scolaire aux spécificités culturelles et climatiques ; ii) La réduction de la distance entre l'école et la résidence de l'élève ; iii) L'organisation des cantines scolaires avec l'appui des organisations non gouvernementales ;

Actions concernant l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base formelle : i) La révision de la loi-cadre de l'enseignement national incluant de façon formelle la disposition de gratuité de l'éducation de base ; ii) La prise en charge totale par la province des frais de fonctionnement des écoles de niveau primaire ;

Actions concernant l'enseignement professionnel : i) Application de la politique nationale d'appui à l'enseignement technique ; ii) La création et la construction planifiées de nouvelles écoles techniques à travers la province ; iii) La fourniture d'équipements didactiques adéquats

Actions concernant le taux net d'admission à 100%, d'ici 2015 : i) L'élimination des contraintes financières ; ii) l'adaptation de l'offre éducative à la demande ; iii) La disponibilité

des enseignants qualifiés et équipés ;iv)e renforcement des mesures de promotion scolarisation des filles

Actions concernant les programmes spéciaux du niveau primaire à l'intention de tous les enfants de 8 à 14 ans n'ayant jamais fréquenté l'école :i)La création au sein du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire d'une structure de Coordination des programmes spéciaux ;ii)L'utilisation rationnelle des structures et du personnel enseignant qualifié disponibles ;L'élaboration des programmes de cours adaptés ;iii)La dotation adéquate des manuels scolaires ;iv)La prise en charge totale par l'Etat des charges des structures organisant des programmes spéciaux ;v)L'organisation d'une campagne de sensibilisation de la population

Actions concernant les ouvriers qualifiés en maçonnerie, menuiserie, Plomberie, cordonnerie, jardinerie et moniteur agricole :i)La récupération des élèves du formel après la sixième année primaire au moyen de mécanisme d'orientation ;ii)L'identification des écoles des métiers existantes et création des écoles des métiers dans toutes les territoires et leurs dotations en enseignant qualifiés et en équipements requis selon la spécialité ;

Actions concernant la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation :i)La réforme des programmes au regard des exigences du marché de l'emploi et des besoins des communautés locales ;ii)Le renforcement de l'utilisation des langues nationales comme langue d' Instruction au degré élémentaire et le français au degré moyen ;iii)L'amélioration des méthodes d'évaluation ;iv)La hiérarchisation des options au regard des besoins de développement v);La dotation des enseignants en guides des maîtres et autres matériels pédagogiques ;

Actions sur l'alphabétisation des adultes et notamment des femmes :i)La sensibilisation de la population cible ;L'harmonisation et la diffusion des programmes d'alphabétisation en français et en langues nationales ;ii)L'introduction dans le programme d'enseignement de l'alphabétisation fonctionnelle et participative ;La création des centres communautaires d'alphabétisation ;L'organisation des activités de post-alphabétisation ;iii)L'édition et diffusion des manuels d'alphabétisation en français et en langues nationales ;

Actions sur l'extension des infrastructures de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la province :i) Le décongestionnement des établissements des grandes villes par la construction des extensions ;ii)La Réhabilitation de l'universités de Kisangani et Instituts Supérieurs Pédagogiques clés , et des Instituts Supérieurs ;Techniques directement liés aux besoins du développement de la province pays ;

Secteur Protection des Groupes Vulnérables

Objectifs : renforcer les capacités des femmes et des filles marginalisées et violentées, des malades mentaux et combattre la marginalisation, l'indexation, la stigmatisation des personnes vivant avec handicap.

Actions prioritaires :i) application de la disposition relative à la suppression de l'autorisation maritale en matière de travail ;ii) création des mécanismes d'émulation entre les femmes ;iii)

promotion d'un cadre d'encadrement adéquat d'assise communautaire ;iv) élaboration et mise en œuvre d'une loi préconisant des sanctions contre la marginalisation, indexation, stigmatisation des personnes vivant avec handicap.

Genre

Objectif : Promouvoir la dimension genre dans la participation de la femme, la prise et le contrôle de décision

Actions prioritaires à mener :i) Organisation des campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme ;ii)Structuration des associations féminines ;iii)Vulgarisation de la dimension Genre ;iv)Création des structures de prise en charge sanitaire, psychosociale des femmes victimes de toutes formes de violences ;v)Combat et sanction contre l'impunité et pour les auteurs des actes de viol des femmes

Pilier II : Relance de l'activité économique

Secteur agricole, pêche et élevage

De part son climat, sa végétation, sa géomorphologie et ses sols, la Province du Kasai-Oriental se caractérise selon les 4 zones agricoles suivantes :i) la zone de la forêt dense humide du Nord Sankuru,ii) la zone de la forêt entrecoupée de savanes, iii) la zone de savanes à prédominance sablonneuse, iv) la zone de savanes sur sols moyens et riches.

L'agriculture doit, à travers les investissements importants et après une réforme agraire, contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'impulsion de la croissance économique. Les données éco climatiques décrites ci-dessus ne sont pas exploitées de façon optimale pour le développement de l' agriculture dans la province en vue de satisfaire la demande sociale en cultures essentielles d'alimentation à savoir le maïs, le manioc, le riz, l' haricot, l'arachide et le soja .C'est ainsi que les projections agricoles, en termes d'objectifs, d'ici 2015, sont de 828.778 T pour le maïs, 8.526.544 T pour le manioc, 12.000 T pour le riz, 148.980 T et 244.116 T respectivement pour l' arachide et le haricot.

Objectifs : mettre en place une filière semencière allant de la recherche à la production et à sa commercialisation ;fixer la taille minimum de l'exploitation agricole ;renforcer et appliquer la loi foncière et promouvoir la pratique de négociations ;recourir à la technologie améliorée ;construire des hangars de stockage ;améliorer l' accès aux crédits par la création des coopératives agricoles ;réhabiliter les routes de desserte agricole ;supprimer l' obligation de sauf-conduit ;renforcer des capacités humaines.

Actions préconisées : i) mise en place d'une filière semencière propice à la recherche, la production et commercialisation ;ii) fixation de la taille minimum de l'exploitation agricole ;iii) renforcement et application de la loi foncière et promotion de la pratique de négociations ;iv) recours à la technologie améliorée ; v) construction des hangars de stockage ;vi) amélioration de l'accès aux crédits ;vii) réhabilitation des routes de desserte

agricole ;viii) suppression de l'obligation de sauf conduit ;ix) renforcement des capacités humaines

Secteur de pêche

Les ressources hydrologiques dans la province sont abondantes mais insuffisamment exploitées. Malgré ses potentialités la Province se nourrit du poisson venant du Katanga et d'ailleurs. L'objectif est d'arriver à réduire la dépendance aux produits venant de l'extérieur, c'est à dire de ramener la production locale sur une période de deux ans de 503 tonnes à 18.000 tonnes.

Objectifs : Promouvoir des structures d'approvisionnement d'équipements et matériels de pêche ; Approvisionner la province en énergie électrique ; Installation de trois centres d'alluvinage ; Création d'un centre de formation pour la pêche ;Mettre en place des unités fonctionnelles d'encadrement de la population aux techniques de pisciculture.

Secteur de l'élevage

Le développement de l'élevage dans la province reste un défi majeur pour une population qui se nourrit essentiellement d'alimentation d'origine végétale et dont les calories par habitant, par jour sont estimées à 1.826,92 au lieu de 2.300 calories recommandées par la FAO.(cfr :enquêtes MIPRO/ PNUD juillet 1995 et avril 1996). Or partant de la phytogéographie de la province, son spatial dispose des atouts importants pour améliorer la production animale et rencontrer les objectifs d'amélioration en peuplant, d'ici 2015, les bovins de 30.000 têtes par l'apport des matrices ; en remontant le cheptel de caprins de 156.227 à 360.000 têtes, les ovins de 41.201 à 120.000 et le porc de 27.372 à 127.372, et la volaille de 3.500.000 à 5.100.000 par l'apport aux 20.000 éleveurs de 80 sujets de ponte chacun. La problématique de la santé nutritive tendant à atteindre la consommation de la production animale exigible pour une alimentation globale de 2.300 calories/ jour à un coût avantageux est un des défis de la province.

Objectifs : disponibiliser des produits vétérinaires par l'installation des structures appropriées ;Créer de laboratoires et de cliniques vétérinaires ;Produire des géniteurs améliorés ;Assurer la couverture zo-sanitaire ;Faciliter l'accès aux crédits de micro-finance ou bancaires ;Renforcement institutionnel et humain ;Instaurer la bonne gouvernance dans le domaine foncier.

Actions à mener : i) disponibilisation des produits vétérinaires par l'installation des structures appropriées ;ii) création des laboratoires et des cliniques vétérinaires ;iii) production des géniteurs améliorés ; iv) couverture zo-sanitaire ;v) facilitation de l'accès aux crédits de micro-finance ; vi) instauration de la bonne gouvernance dans le domaine foncier

Secteur Mines

Province moins industrialisée, le Kasai-oriental présente le paradoxe d'être premier producteur en diamant industriel et dont l'essor industriel a été plombé par une législation inappropriée aux investissements étrangers et voire même nationaux. Le monopole d'exploitation de ce minerai était une contrainte majeure à tout effort d'ouverture à d'autres potentialités minérales et à installer un socle d'industrialisation. Or, des prospections réalisées par la MIBA révèlent l'existence d'autres minerais tels que le nickel, le chrome, l'or, le fer, le calcaire et le pétrole. Les données de la carte minière au stade actuel des recherches indiquent les gisements : du diamant à Makumbi sur la rivière Kasai, aux environs de Tshikapa, estimé à plus de 13 millions de carats contenus dans plus de 9 millions de m³ de minerais et à Sankuru ; de l'or à Luiza ; de nickel-chrome à Nkonko et à Lutshastha ; et du calcaire à Lulamba et à Kabeya Kamuanga. En outre ; La non transformation du diamant et sa commercialisation à l'état brut ne permet pas, à la province, de bénéficier de valeur ajoutée réelle. Le développement minier de la province représente une des alternatives essentielle pour une croissance durable mais butée aux difficultés de plusieurs ordres.

Objectifs : augmenter la capacité de production électrique ; revoir la législation par la suppression de la zone A ; diversifier l'exploitation des produits miniers ; installer des usines de traitement du diamant brut ; créer un partenariat de développement ; vulgariser le code minier.

Actions à mener : i) augmentation de la capacité de production électrique ; ii) révision de la législation par la suppression de la zone A ; iii) diversification de l'exploitation des produits miniers ; iv) installation des usines de traitement du diamant brut ; v) création d'un partenariat de développement ; vi) vulgarisation du code minier

Secteur Environnement (forêt)

La province est dotée de forêts ombrophiles sempervirentes équatoriales et mésophiles sémi-caducifoliées liées subéquatoriales guinéennes avec une densité de plus 60% sur une superficie estimée à plus de 8 millions d'hectares offrant des possibilités réelles de revenus. Une série d'essences restent inexploitées ; en effet, en 2003, la production est évaluée à 2.425 m³ de bois grume dont 1.458 m³ scié. et, la partie Nord encore intacte peut produire à l'hectare plus ou moins cinq pieds.

Objectifs : Elaborer un programme de déboisement et reboisement ; Intensifier des travaux de reboisement avec le concours des communautés locales dans la partie Sud de la province ; Revoir les dispositions liées à la Zone A ; Mettre en place des mécanismes d'incitation pour les investissements et pour les exploitants forestiers du Nord de la province ; Renforcer et faire appliquer la loi foncière et aussi promouvoir la pratique de négociation avec les chefs coutumiers ; Aménager des voies d'eau et du quai sur la rivière Lubi à Ndomba pour en améliorer l'accès.

Actions à mener : i) élaboration du programme de déboisement et reboisement ; ii) intensification des travaux de reboisement avec la participation des communautés locales ; iii)

revision des dispositions liées à la zones A ;iv) mise en place des mécanismes d'incitation pour les investissements dans le secteur ; v) renforcement des mesures d'application de la loi foncière ;vi) aménagement des voies d'eau et du quai sur la rivière Lubu pour un meilleur accès

Infrastructures de transports et communication

Les infrastructures de transport dans la province du Kasai-oriental sont en état de délabrement très avancé entraînant le renchérissement du coût de transport tant des biens que des personnes et de surcroît rendant difficile les accès à l'intérieur de la province que vers les agglomérations urbaines. Les modes de transport routier, aérien et par rail sont plus utilisés que les voies sur cours d'eau navigable.

Transport routier.

Tout le réseau routier de la province est dans un état piteux .Qu'il s'agisse des routes d'intérêt national, de la voirie urbaine ou des voies de desserte agricole. Cet état de faits s'explique du fait du manque d'entretien des ouvrages existants, du non respect des normes urbanistiques, du vieillissement des routes, du sous-dimensionnement des routes provinciales, de l'absence des ouvrages de drainage adéquat, du non décaissement des crédits prévus au budget d'investissement, de la non application de la réglementation de la circulation routière, de la présence des zones de dépression et du caractère du sol sablo-argileux avec un sous sol grasieux.

Pour arriver à améliorer d'ici 2010 la praticabilité des routes d'intérêt général de 10% à 60%, de la voirie urbaine de Mbuji-Mayi de 14% à 80%, de la voirie urbaine de Mwene-Ditu de 17% à 70% ; d'accroître le trafic urbain de 250 à 1000 véhicules par heure et d'augmenter la portance de la chaussée de 4 à 12 tonnes par essieux, les objectifs stratégiques suivants peuvent être envisagés : Restaurer le système de cantonnement par la méthode Himo ; Construire des ouvrages de drainage sur le réseau des routes et des voiries ; Réhabiliter systématiquement des artères principales revêtues des voiries urbaines ; Planifier le financement et la maintenance des ouvrages existants ; Aménager des routes selon des techniques fiables garantissant la durabilité ; Eduquer les populations sur les techniques d'entretien des routes.

Actions préconisées : i) restauration du système de cantonnement par la methode Himo ; ii) construction des ouvrages de drainage sur le reseau des routes et des voiries ; iii) réhabilitation des artères principales revêtues des voiries urbaines ; iv) planification du financement et de la maintenance des ouvrages existants ;v) aménagement des routes selon des techniques fiables ;vi) éducation des population sur les techniques d'entretien des routes

Transport par rail.

Enclavée la province du Kasai-oriental est reliée aux postes frontaliers au nord comme au sud par le chemin de fer Lubumbashi – Ilebo sur une distance de 1463 km ; la ville de Mwene-Ditu constitue la gare principale pour la partie Sud. Le transbordement des biens et des marchandises pour utiliser le réseau routier déversant le sud renchérit le coût du transport d'autant plus que les principaux centres de consommation sont situés au Sud.

La dynamisation des activités et échanges commerciaux recommande le prolongement des voies ferrées vers le sud, l'accroissement de la vitesse commerciale par l'amélioration de la praticabilité des voies ferrées existantes, l'amélioration des installations d'entreposage, le renouvellement de matériels roulants (locomotives) et la dotation des matériels d'entretien et d'engins de manutention.

Pilier III : Combattre le VIH-SIDA

Le diagnostic de l'épidémie du VIH/SIDA en RDC révèle une prévalence qui tourne autour de 4,5%, soit 2,6 millions de personnes en 2004. Cette prévalence varie selon les provinces et se situe pour la province du Kasai Oriental à plus de la moyenne nationale.

Prenant en compte ce constat, la province du Kasai oriental s'engage à mener une bataille sans merci contre la pandémie afin d'arrêter la propagation de la maladie. L'objectif est de contribuer au développement de la province en freinant la propagation du VIH et en réduisant son impact sur l'individu, la famille et la communauté dans le cadre global de la réduction de la pauvreté. Plus spécifiquement, les efforts à mener seront axés sur la stabilisation de l'évolution de l'épidémie, l'amélioration des conditions de vie des PVV et l'atténuation de son impact sur le développement.

Les objectifs spécifiques retenus consistent à : (i) réduire le taux de transmission du VIH et des IST auprès de la population particulièrement chez les femmes et les jeunes ; (ii) améliorer la qualité de la vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA ; (iii) atténuer l'impact négatif socio-économique du VIH/SIDA sur les individus, les familles et les communautés et renforcer les mécanismes de coordination de tous les acteurs et partenaires impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA ainsi que du suivi évaluation des activités mises en œuvre.

Les interventions concernent particulièrement les groupes cibles qui sont : les femmes, les jeunes, les professionnels du sexe, les hommes en uniforme, les camionneurs, les navigants, les trafiquants et exploitants artisanaux des matières précieuses, les personnes déplacées, plus vulnérables à l'infection. Une attention soutenue sera portée sur les facteurs de vulnérabilité qui exposent les groupes cibles aux IST et au VIH/SIDA ; alors que les interventions de prise en charge holistique et d'atténuation de l'impact cibleront les PVVIH ainsi que les personnes affectées

Pour ce faire, les actions de la province porteront, à court terme, sur les quatre axes stratégiques suivants : (i) prévenir et stabiliser la transmission du VIH et des IST ; (ii) améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH-SIDA ; (iii) atténuer l'impact socio-économique du VIH-SIDA sur la communauté et (iv) renforcer la capacité de coordination et de suivi évaluation à tous les niveaux.

Prévenir et stabiliser la transmission du VIH et des IST.

Les interventions envisagées sont : (i) mobilisation des communautés pour les amener au changement de comportement au regard des facteurs de vulnérabilités (prostitution, non utilisation des préservatifs, rapports sexuels précoces, etc.) ; (ii) promotion des conseils et de dépistage volontaire (CDV) pour une meilleure prise de conscience de la vulnérabilité individuelle et une prise en charge précoce des PVV ; (iii) prise en charge correcte des cas des infections sexuellement transmissibles pour réduire les facteurs de transmission du VIH ; (iv) prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME) ; (v) programmation des condoms (marketing social et distribution ciblée) auprès des groupes vulnérables ; (vi) favoriser l'accès des adolescents et des jeunes à l'information sur la prévention du VIH/sida ;

(vii) sécurité transfusionnelle pour la prévention du VIH par la mise en place des centres de transfusion sanguine dans les grandes agglomérations et des banques de sang dans les hôpitaux et (viii) réduction des risques de transmission du VIH par la distribution de PEP kit aux femmes en cas de violences sexuelles.

Améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH-SIDA.

Il sera question de renforcer les capacités des structures de soins médicaux et de prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH par : (i) le renforcement des capacités des laboratoires de diagnostic de l'infection à VIH et des infections opportunistes du SIDA ; (ii) le renforcement des capacités des laboratoires dans le suivi biologique des personnes sous traitement aux ARV ; (iii) la mise sous traitement aux ARV des PVVIH éligibles ; (iv) la prise en charge médicale des infections opportunistes ; (v) la formation du personnel soignant dans prise en charge des PVVIH ; (vi) la formation du personnel dans prise en charge psychosociale des PVVIH et (vii) l'amélioration du cadre légal pour la protection des PVVIH ;

Atténuer l'impact socio-économique du VIH-SIDA sur la communauté

Les actions ci-après sont préconisées : (i) appui à la prise en charge globale des orphelins et enfants vulnérables (scolarisation, prise en charge médicale et supplément alimentaire) ; (ii) appui aux familles d'accueil des orphelins et enfants vulnérables (Soutien socio-économique) ; (iii) lutte contre le stigma et la discrimination sociale et (iv) intégration de la lutte contre le VIH-SIDA en milieu du travail et le milieu scolaire/académique.

Renforcer la capacité de coordination et de suivi-évaluation à tous les niveaux

Le but est de créer une dynamique basée sur l'implication et la coordination de tous les acteurs oeuvrant dans le secteur du VIH/SIDA. Cette coordination se fera selon les principes suivants : (i) la décentralisation ; (ii) l'intégration, (iii) le partenariat, (iv) la multisectorialité, (v) l'appropriation de la lutte contre le VIH par les décideurs et les leaders.

Il est question de poursuivre les actions ci-après : i) Le renforcement des structures de coordination à tous les niveaux ;ii) La mise en œuvre et appui au fonctionnement des conseils national, provincial et local de lutte contre le VIH/SIDA ;iii) La mise en œuvre du système intégré de suivi évaluation ;iv) L'appui à l'élaboration des études d'impact socio-économique de l'épidémie sur les différents secteurs de la vie nationale tout comme sur les individus;

Pilier IV : Appuyer la dynamique communautaire

4.1. Renforcement des moyens d'action des communautés de base

Le renforcement des moyens d'action des communautés de base sera au centre des stratégies de réduction de la pauvreté au Kasai oriental. En effet, les communautés connaissent mieux leur situation locale ainsi que leurs problèmes, et sont mieux placées pour décider quelles sont leurs priorités. Renforcer leurs moyens d'action reviendra donc à leur donner l'opportunité d'analyser et de discuter leurs situations locales de façon systématique, en portant l'attention sur les problèmes locaux et leurs causes, et sur la disponibilité de ressources internes et

externes. Cela les encouragera à prendre l'initiative dans le processus de développement et à devenir responsables de la mise en œuvre de leurs actions. Avec l'approche DDP, les communautés seront sensibilisées à la planification et à l'exécution de leurs actions dans un cadre budgétaire strict. Là où les autorités locales existent, elles pourraient naturellement devenir les leaders politiques faisant la promotion d'une participation accrue. Là où elles n'existent pas, des comités locaux de développement peuvent être mis en place pour assurer leurs fonctions. Le leadership technique peut provenir des organisations locales équipées pour aider les communautés. Le comité de développement de la communauté locale est normalement responsable du suivi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des plans d'action. Les communautés ne sont pas homogènes, et un ciblage pourrait être nécessaire pour atteindre les groupes exclus tels que les pauvres, les femmes et les peuples autochtones ainsi que les minorités ethniques.

L'élaboration du cadre de participation, la décentralisation, et les subventions à frais partagés peuvent bâtir les normes et les procédures pour cibler ceux qui ont traditionnellement souffert de l'exclusion sociale. La participation renforcera les capacités des groupes-cibles en planification et en prise de décisions, et amplifiera la connaissance par les membres de la communauté de la nature des problèmes qu'ils rencontrent et des options pour les résoudre. Le processus de planification et de budgétisation doit être structuré pour permettre un diagnostic précis et l'inclusion des problèmes majeurs. Pour éviter la confiscation par l'élite et l'exclusion sociale, un suivi rigoureux des programmes du DDP et de la distribution de ses retombées est nécessaire. Le renforcement des capacités est nécessaire pour analyser les composantes de projets exécutées par les communautés et les collectivités locales, pour appuyer l'évaluation/analyse environnementale et sociale quand cela est nécessaire, et pour

créer des compétences pour examiner ces analyses et les traduire en plans de gestion environnementale et sociale.

Le renforcement des capacités au sein des communautés est un objectif important. Mais il a besoin d'être précédé par la mobilisation des capacités de la communauté qui sont déjà disponibles mais qui deviennent évidentes seulement quand les moyens d'action de la communauté sont renforcés. Cela se traduirait par l'amélioration des capacités de réponse des prestataires de services aux besoins de la collectivité et par une mise en œuvre rapide des actions prioritaires par les collectivités dans les domaines comme l'éducation, la santé, l'agriculture, les infrastructures et l'environnement. L'expérience de terrain a montré que les communautés peuvent s'organiser rapidement et avantageusement pour diagnostiquer les problèmes locaux, aboutir à des solutions, déterminer les priorités, élaborer des plans d'action, et renforcer les organisations locales et leur imputabilité. Toutefois, les processus participatifs seront discrédités et atrophiés à moins que les moyens d'action des communautés ne soient renforcés avec des ressources appropriées et un contrôle de leur part. Les moyens d'action des communautés seront vraiment renforcés si elles reçoivent des financements sans conditionnalités qui leur permettent de statuer sur leurs propres priorités et de développer leurs propres aptitudes à la prise de décisions.

CHAP IV : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU DSRP ET CONDITIONS DE REUSSITE

4.1 Principes de base

Conscient du rôle majeur de balise à la politique de décentralisation que doit jouer le DSCRП durant les 25 prochaines années, le Gouvernement considère que le système de pilotage et de contrôle de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de DSCRП provinciaux est l'un des facteurs clés de la réussite de la Stratégie nationale. Aussi, ce système doit reposer sur des instruments et des mécanismes neutres et clairs, adaptés au caractère multisectoriel, multi-dimensionnel du programme de réduction de la pauvreté au niveau de chaque province du pays.

Pour ces raisons, la mise en œuvre du document de la Stratégie de la croissance et de la Réduction de la Pauvreté au niveau des provinces se place dans la logique de deux principes de base que sont les principes d'efficacité qui recommande que l'administration provinciale et l'ensemble des parties prenantes au processus de développement provincial poursuivent les efforts de consolidation des bases de la relance des activités économique au niveau provincial et d'efficacité qui est lié au respect des notions de la proximité, du faire- faire, de la transparence et de la célérité, susceptibles de garantir le succès de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la Stratégie provinciale.

4.2. Mise en œuvre

Certaines actions de la mise en œuvre du DSRП au provincial sont déjà en cours d'exécution. On notera à cet effet les réformes entreprises avec les supports des partenaires au développement particulièrement au niveau des programmes sectoriels, des politiques liées à la gouvernance administrative et sociale. Des efforts sont également en cours de réalisation dans le cadre de la démobilisation des ex combattants et leur réinsertion dans la vie civile.

L'exécution du DSRП provincial incombera à chaque division provinciale sectorielle concernée chacune dans son domaine en partenariat avec d'autres partenaires au développement tels les ONG , le secteur privé , la société civile, les confessions religieuses. Ces partenaires seront également associés à la mise en œuvre des actions dans leurs domaines et secteurs d'intervention aux niveaux provincial et local.

La mise en œuvre du DSRП provincial exige un renforcement des capacités institutionnelles des provinces et de ses partenaires non étatiques (ONG). Ce renforcement des capacités des structures tant publiques que privées impliquées dans la mise en œuvre du DSRП provincial se fera dans le cadre des actions programmées dans le pilier I de la stratégie nationale relative à la bonne Gouvernance, à condition que celles-ci soient efficacement mises en œuvre au niveau national.

4.3. Suivi et évaluation

4.3.1. Suivi du DSRП provincial

La mise en œuvre de la Stratégie provinciale requiert aussi la mise en place d'un système de suivi régulier pour chacun des axes d'intervention stratégiques retenus.

Ceci implique notamment que :

- Les financements nécessaires sont disponibles pour la réalisation des actions prioritaires retenues ;
- les actions prévues se réalisent de façon satisfaisante dans le temps ;
- les actions non réalisées ou en souffrance soient revues et corrigées périodiquement

4.3.2. Evaluation du DSRP provincial

L'évaluation de la Stratégie provinciale consistera à comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés initialement, à expliquer les écarts constatés et à proposer des mesures correctives. Elle contribuera à améliorer l'efficacité des programmes/projets et des politiques en fournissant des informations et propositions d'ajustement et d'amélioration.

4.4. Mécanismes de mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation

4.4.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

Niveau provincial. Les comités provinciaux (CPLP) sont les structures relais de la mise en œuvre et du suivi évaluation du DSRP. Ces comités sont dirigés par un bureau composé de : un président, un co-président, un secrétaire général, un trésorier(e). Le comité provincial a pour tâches de coordonner toutes les activités entrant dans la mise en œuvre des programmes et des projets de lutte contre la pauvreté.

Le comité est assisté par deux structures techniques :i) une structure de planification et de mise en œuvre des programmes et projets prioritaires retenus ;ii) et une structure de suivi évaluation participative. Une structure de surveillance provinciale de la pauvreté sera également instituée à ce niveau.

Niveau local. La coordination technique locale sera confiée à un comité local de lutte contre la pauvreté (CLLP).Ce comité est constitué d'un président, vice président, secrétaire général, trésorier et d'un rapporteur. Il est responsable de la planification du développement participatif au niveau des territoires et des districts.

Le comité local travail en synergie avec les comités de développement communautaire, les ONG, les conseillers communaux, les confessions religieuses opérant dans Le milieu.

Le processus de suivi évaluation au niveau décentralisé prévoit d'inclure de manière progressive les collectivités locales (Territoires) et les communautés de base (Quartiers et Villages). Il est prévu de créer autour des comités provinciaux /SRP, un système souple de collecte d'information de routine et de consultation périodiques des pauvres/bénéficiaires sur leur perceptions de l'efficacité des services. Les chefs des quartiers collecteront les données de premier niveau (indicateurs d'activités) qui seront communiquées trimestriellement aux Administrateurs des territoires pour centralisation dans le cadre de la **Conférence des Administrateurs des Territoires (CAT)**.

4.4.3. Partenariat dans la mise en oeuvre

4.4.3.1. Partenariat avec la société civile

Les organisations de la société civile seront présentes aux différentes étapes de suivi-évaluation. Elles veilleront plus particulièrement au suivi des activités programmées et donneront leurs avis sur l'évolution du processus. Pour renforcer les mécanismes de suivi-évaluation auprès des bénéficiaires finaux, le processus participatif déjà fonctionnel à travers les groupes de travail du DSRP dont font partie les ONGs, le secteur privé et les organisations

de la société civile sera consolidé.

Grâce au réseau d'information qui sera développé entre la structure de coordination nationale et ces organisations, la population organisée en ADQ et ADV sera un maillon important de la chaîne pour s'assurer que l'exécution physique des projets correspond à l'exécution financière et que le délai est respecté.

Au niveau de l'exécution physique des projets, l'expérience très réussie de la conduite des consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base par les organisations de la société civile peut être capitalisée. Cette expérience est l'œuvre notamment de Caritas - Développement Congo pour les provinces de l'Equateur et Orientale, BEED pour le Nord- Kivu, CNONG pour le Katanga et AFAD pour le Bandundu.. Ces structures pourront être utilisées comme Agences d'exécution des projets. A cet effet, elles participeront au processus d'attribution des marchés publics pour les projets de lutte contre la pauvreté, géreront les ressources décaissées et suivront l'exécution physique de ces projets. Elles faciliteront la collecte des données qualitatives sur les facteurs de réussite ou d'échec des projets dans l'atteinte des objectifs tels que définis.

CONSTRAINTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP PROVINCIAL

Le développement de la Province du Kasai Oriental est confronté à une série de contraintes qui sont en fait des facteurs de blocage.

Les participants aux consultations ont relevé des contraintes internes et externes à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau de la province. Il s'agit notamment de la gouvernance politique, économique, budgétaire particulièrement la corruption pour lever les obstacles internes sur le plan national. Auxquels s'ajoutent les facteurs tels que :

- L'instabilité des institutions publiques ;
- L'utilisation irrationnelle des ressources PPTE ;
- L'instabilité macroéconomique.

Sur le plan de la Province proprement dit, il convient de citer les facteurs ci après :

- Les conflits fonciers et de pouvoir coutumier
- L'absence de financement ;
- La non implication des communautés de base ;
- La non réconciliation effective et sincère des communautés de base ;
- Le manque ou l'insuffisance de suivi participatif...

Pour les contraintes exogènes, il a été retenu des éléments comme la forte dépendance du pays de l'extérieur, la faible coordination des actions des bailleurs des fonds, la convoitise de certains pays voisins sur les ressources de la province et les distorsions du marché intérieur.

A ces éléments d'autres éléments qui ont des ramifications tant interne q'externes et peuvent aussi être source de blocage de la mise en œuvre de la stratégie sont : la paix et la stabilité politique, institutionnelle et économique dans la sous région des Grands Lacs; la libéralisation et l'exportation non contrôlée des ressources minières de la province, l'enclavement ainsi que la forte circulation des devises étrangères dans la Province et l'absence des programmes de développement intégrateurs et enfin la forte dépendance vis-à-vis de la Miba.

Les consultations ont également permis de noter que la non tenue des élections ou l'organisation bâclée de celles-ci pourrait conduire à la montée de la violence et de l'insécurité sur le terrain et sceller ainsi l'échec de la Transition politique. La recrudescence de l'insécurité compromettrait le retour de la paix, exacerberait la peur et l'inquiétude du lendemain et donc, handicaperait la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Mobilisation des ressources

L'atelier provincial a recommandé une forte décentralisation avec l'attribution à la province d'au moins 50 % des recettes générées par elle, ce qui permettrait de mettre un terme à l'insuffisance et l'amenuisement persistants des ressources budgétaires nécessaires à la réalisation des stratégies sectorielles en faveur des pauvres. Dans ce cadre, la mise à disposition de la province d'une partie des ressources PPTTE pour la réalisation des investissements nécessaires à la réhabilitation des secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures de base est fortement suggéré. Des propositions ont été faites au niveau du Parlement pour rétrocéder aux provinces la capacité de contracter à l'extérieur les ressources nécessaires en vue de financer leur développement.

Contraintes et risques liés au processus participatif

Malgré la solidité apparente des mouvements associatifs et des ONG, le processus participatif gagnerait par un dialogue plus efficace entre les différentes composantes de forces vives et une transparence dans les activités des ONG dans un effort de recherche d'une plus grande coordination.

La réhabilitation des structures provinciales des statistiques et le renforcement à la base du système de collecte des données constituent des éléments d'amélioration de la mise en œuvre et du suivi évaluation que dans l'exécution des stratégies du DSRP. L'absence de coordination et la faiblesse des institutions pourraient fragiliser la mise en œuvre des axes stratégies du DSRP et affecter gravement leur efficacité.

Contraintes et risques d'ordre social et humain

La faiblesse des capacités humaines est un réel problème. Il faut également stigmatiser le manque de capacité de l'administration (lourdeur et lenteur) provinciale à élaborer des projets finançables et à maîtriser les procédures utilisées par les différents bailleurs. La faiblesse des capacités humaines peut être atténuée par le recours aux compétences locales oeuvrant dans les institutions et structures académiques

Le manque de motivation des agents de l'Administration publique constitue également un risque réel. L'amélioration des conditions de vie et salariales de cette catégorie d'agents est vivement encouragée. Ils jouent le rôle d'interface entre les acteurs de développement et les communautés de base.

Contraintes et risques liés à l'insécurité et à la persistance des éléments incontrôlés.

L'enclavement de la province et la proximité des zones contrôlés par les groupes rebelles et autres éléments incontrôlés constituent des contraintes majeures. Il en est de même de la destruction des principales infrastructures économiques et sociales, l'insécurité des biens et

personnes, avec comme conséquences majeures le déplacement des populations et l'exode rural, les tracasseries policières et administratives, la réduction de la population active, les pertes en vies humaines.....

Contraintes exogènes.

L'ambition de quelques pays frontaliers et de tous les aventuriers attirés par les perspectives de faire fortune dans la province tant par l'exploitation artisanale du diamant que par la contrebande pour leurs produits manufacturiers de faible qualité est source d'incertitudes et d'appauvrissement dans la province.

En outre, la libéralisation à outrance de l'exploitation artisanale de diamant est un frein à la création des entreprises et aux investissements dans les secteurs productifs, ce qui cantonne les populations dans les activités spéculatives et contribue à la marginalisation d'une bonne partie de la population en créant des îlots d'inégalités sans commune mesure.

La forte centralisation du pouvoir de décision dans la capitale Kinshasa et l'absence des compétences financières et budgétaires attribuées aux provinces constituent aussi un facteur de risque.

République Démocratique du Congo	1
« <i>Juin 2006</i> »	2
A. Résumé Exécutif	3
Introduction	4
Chapitre I Contexte et processus de l'élaboration du DSRP	6
1.1. Contexte politique et institutionnel	6
1.2 Contexte économique	7
1.3 Volonté politique du Gouvernement et de l'exécutif provincial	8
1.4 Mise en place du Comité Provincial de lutte contre la Pauvreté	8
1.5. Elaboration de la monographie provinciale	8
1.6. Consultations participatives sur la pauvreté auprès des communautés de base	8
1.7. Rédaction et validation du DSRP Provincial	9
Chap II : Diagnostic provincial de la pauvreté et efforts de lutte contre la	10
2.1. Profil de pauvreté	10
CHAPITRE III : Stratégies de Réduction de la Pauvreté.	15
3.1 PILIERS DE LA STRATEGIE PROVINCIALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	16
<i>Pilier 1 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et réduire la vulnérabilité</i> ...	16
<i>Pilier II : Relance de l'activité économique</i>	19
<i>Pilier III : Combattre le VIH-SIDA</i>	23
<i>Pilier IV : Appuyer la dynamique communautaire</i>	24
4.1. Renforcement des moyens d'action des communautés de base	24
CHAP IV : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU DSRP ET CONDITIONS DE REUSSITE	27
4.1Principes de base	27
4.2. Mise en œuvre	27
4.3. Suivi et évaluation	27
4.3.1. <i>Suivi du DSRP provincial</i>	27
4.3.2. <i>Evaluation du DSRP provincial</i>	28
4.4. Mécanismes de mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation	28
4.4.1. <i>Cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation</i>	28

4.4.3. Partenariat dans la mise en oeuvre	28
---	----

4.4.3.1. Partenariat avec la société civile	28
---	----

CONTRAINTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP PROVINCIAL	29
---	----

Propositions des mesures pour minimiser les risques d'échec

Pour favoriser la mise en œuvre de la stratégie particulièrement dans la province du Kasai-oriental, dans les différentes branches, les mesures suivantes sont proposées :

- La poursuite des efforts d'amélioration du climat politique et de la pacification du pays pour sécuriser les investissements et la circulation des biens et des personnes ;
- La poursuite des efforts de stabilisation du cadre macroéconomique ;
- L'assouplissement des procédures des décaissements par les bailleurs des fonds ;
- L'amélioration de la transparence et de la gouvernance dans la gestion de la province ;
- La lutte contre la corruption, le terrorisme et le blanchissement de l'argent sale ;
- L'allégement des formalités administratives dans le traitement des dossiers et la signature des accords en vue d'accélérer l'applicabilité des décisions et l'exécution des accords ;
- la poursuite de la restructuration du système financier en vue de stimuler l'épargne et l'émergence de nouvelles banques, accroître l'efficacité de l'intermédiation financière et diversifier l'investissement dans les secteurs prioritaires, notamment l'agriculture, les mines, l'énergie, le transport etc.
- la poursuite des travaux de réfection des infrastructures économiques et sociales en vue d'améliorer l'accès de la population à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable, l'électricité, etc.

L'amélioration de la participation à tous les niveaux et la décentralisation des attributs des pouvoirs socio-économiques.